

# Compte-rendu du conseil municipal

## 14 novembre 2012

Date de la convocation	le 9 novembre 2012
Présents	MM. Bosment, Tirard-Collet, Cozzi, Guely, Roybon, Blanc, Decard, Fornoni, Junet, Pavan, Sasso, M <sup>mes</sup> Reynaud-Dulaurier, Charvet-Tasset, Lesage, Marcinkowski, Roels et Tomai
Excusés	M <sup>mes</sup> Callet et Hirrien
Secrétaire de séance	M. Fornoni

### Approbation du dernier PV

Le procès verbal du conseil municipal du 10 octobre est approuvé.

### Délibérations

#### 1) Demande de prêt au Crédit agricole Sud Rhône-Alpes

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une délibération concernant le second emprunt nécessaire dans le cadre des travaux d'enfouissement de lignes électriques par le Sedi est à prendre selon le modèle imposé par l'organisme bancaire.

Il décide de demander à la Caisse régionale de crédit agricole mutuel Sud Rhône-Alpes un prêt selon les caractéristiques suivantes :

- montant 24 494 €,
- durée 10 ans,
- taux actuel 4.30 % fixe,
- échéances de remboursement annuelles.

Le taux est fixé sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition.

Il s'engage pour toute la durée du prêt au nom du Conseil municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

Il s'engage à régler les frais, droits impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de conférer, en tant que besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

## Informations

### 1) Travaux sur l'Olon

La commune a presque fini une partie des travaux de la deuxième tranche qui étaient réalisables, hors dossier « loi sur l'eau ». Cela concerne le rehaussement du chemin du Ruisseau au niveau de l'entrée de M. Gonon. Par souci d'économie, l'entreprise a réutilisé les matériaux de la première tranche de l'Olon, vers les Terreaux, et ceux de la RD 1092. Il reste maintenant à terminer le portail de M. Gonon qui a été déplacé avec son accord.

On peut maintenant annoncer que cette réalisation destinée à la sécurisation des berges de l'Olon a permis de préparer la réouverture au public du chemin le long du ruisseau. Après la démarche devant les tribunaux qui lui ont donné gain de cause, la commune a pris le temps de finaliser ce dossier sans polémique et avec l'accord de l'intéressé, tout en réalisant l'objectif poursuivi.

Pour la suite des travaux, le budget est donc prévu officiellement via le relais du SIHO. Techniquement, il est aussi bouclé par le bureau d'études ERGH. Reste maintenant à obtenir l'accord des services de la DDT, et éventuellement de la DREAL, dans le cadre de la loi sur l'eau.

Pour ce qui concerne les riverains, après une première série de rendez-vous avec tous ceux qui étaient concernés, il y a quelque mois, il a semblé nécessaire de répondre plus complètement aux interrogations et inquiétudes exprimées autour de ce dossier.

Une réunion publique d'explication et d'échanges a donc été programmée le 22 novembre à 18h30 avec le bureau d'études ERGH en charge du dossier. L'objectif est toujours de réaliser en 2013 des travaux qui conditionnent complètement la sécurisation du village par rapport aux crues de l'Olon.

Après quelques mises au point au sein du conseil, le maire donne la parole à des habitants concernés par le projet.

Sur l'absence de concertation préalable mentionnée, il confirme qu'une séance complète de 14h à 20h a été consacrée à rencontrer les riverains concernés dans l'état du dossier technique du moment par M. Tirard-Collet, ERGH et lui-même. M. Tirard-Collet rappelle qu'il a déjà vécu 2 inondations. Il n'y a aucunement volonté de nuire aux riverains, l'objectif prioritaire est la sécurité du village. Jean-Louis Roybon appuie son collègue en citant la répétition des « épisodes cévenols ».

Le maire précise ensuite que le maître d'ouvrage est impérativement le SIHO et non pas la commune et qu'il a fallu déployer dans un premier temps beaucoup d'énergie et de force de persuasion afin de convaincre les autres élus du SIHO. Jean-Louis Roybon ajoute que dans le « contrat de rivière » qui est mis en place, les travaux visant à limiter les risques liés à l'hydraulique ne seront plus subventionnés.

Suite à des questions de M. Pavan, le maire répond que des techniciens seront présents à la réunion publique, car les élus n'ont pas les compétences techniques requises. Quant à la raison de la présence des riverains, il répond que l'inquiétude vient d'informations qui étaient encore provisoires. Par exemple, lors de la journée des rencontres mentionnées, il n'était pas prévu que la propriété Orjollet soit touchée.

M. Cochelin, dans le public, indique que même si l'on n'est pas touché, on est concerné et on se pose des questions. M. Todisco indique, au nom des pompiers, que c'est le dernier emplacement dans le village où l'on peut installer un point de pompage directement dans le ruisseau. Le maire répond que l'accès en camion sera préservé par les travaux. Mais en tout état de cause, il s'agit d'un complément, car la défense incendie du quartier est assurée par les poteaux qui sont aux normes.

M. Laforme dit qu'il faudrait d'abord faire les aménagements à la source. Le maire répond que le SIHO n'a pas les moyens financiers aujourd'hui de les faire en amont, c'est-à-dire à La Murette. Il précise également que les crues sur Vourey sont très peu impactées par la partie haute de l'Olon. Les travaux sur La Murette réduiraient de moins de 0,5 m<sup>3</sup>/seconde pour un débit en crue de 7 m<sup>3</sup>. Jean-Louis Roybon indique que les problèmes de Vourey viennent aussi en grande partie de la poche d'eau dite de « Combe-Reboud » sous le couvoir de Cerveloup.

M. Orjollet confirme que tous sont unanimes sur la nécessité de faire quelque chose. Le problème est sur la forme : « on ne commence pas une concertation quand le dossier est bouclé ». M. Laforme ajoute qu'il n'a pas vu de carte indiquant quel pourcentage de son terrain est rendu inondable. Sur ces questions le maire rappelle toutes les informations qui ont déjà été effectivement données, et renvoie maintenant à la réunion prévue le 22 novembre.

M. Orjollet demande quelle indemnisation est prévue pour les riverains ce à quoi M. Tirard-Collet lui répond qu'il considère lui que c'est la sécurité qui devrait être la priorité de tous.

## **2) Actualité du PLU**

Les deux réunions du 24 octobre et du 7 novembre ont permis à la commission PLU d'éclaircir complètement les points qui restaient à préciser suite à cette réunion en particulier. La réunion publique du 18 octobre a semble-t-il permis de répondre complètement et de façon précise aux questions exprimées par les habitants.

Malheureusement, un échange entre les bureaux d'étude ERGH (carte des aléas) et E12A (PLU) a mis en évidence la difficulté pour eux de mettre en concordance leurs données techniques. De nouvelles réglementations et des exigences renforcées de certains services font qu'ils ne sont pas en capacité notamment de produire leur document graphique commun. Ce problème n'est pas particulier à Vourey et concerne au moins 3 autres communes de l'Isère qui en sont au même stade que nous.

Nous avons pu programmer une séance de travail le 19 novembre avec l'assistance du RTM, Restauration des Terrains en Montagne, qui devrait être un appui technique fort et un facilitateur administratif.

Tant que ce point technique n'est pas réglé, il n'est pas possible de proposer l'adoption du PLU, mais il est préférable de repousser encore de quelques semaines, plutôt que de rencontrer ensuite des oppositions peut-être définitives de certains services de l'Etat.

## **3) PAEN**

Il est nécessaire de faire un premier point d'information en conseil municipal sur le dossier Projet agricole et naturel en Plaine de l'Isère qui a déjà été présenté en

bureau municipal et qui devra faire l'objet dans quelques mois d'une délibération du conseil municipal.

Le PAEN relève du Conseil général de l'Isère. Il concerne 10 communes de la Métro et de la CAPV, depuis Sassenage jusqu'à Tullins. St Quentin a décidé de se retirer et de se rattacher à sa propre communauté de communes. Après 2 comités de pilotage, on en est à la validation du périmètre et aux orientations générales de ce projet. Ce périmètre sera instauré par le Département mais avec l'accord de la commune. En revanche, après adoption, la réduction du périmètre se fera par un décret interministériel (Agriculture, Environnement, et Urbanisme).

S'il y a accord, il y aurait création d'une ZAP, Zone Agricole Protégée, qui serait instaurée par arrêté préfectoral. Ensuite, tout changement d'affectation du sol sera soumis à l'avis de la Chambre de l'agriculture et d'un Comité Départemental d'orientation de l'agriculture.

La question qui s'est posée en bureau était de savoir si ce plan est vraiment nécessaire au regard de la protection totale de la plaine agricole qui sera mise en place par le PLU. A l'inverse, un gros projet structurant et très important pour la commune, une halte ferroviaire par exemple, pourrait être totalement bloqué par ce nouveau dispositif.

#### **4) Point sur le haut débit**

L'entreprise chargée des travaux de connexion de l'armoire France Télécom sur la fibre optique, Sogretel, a appelé le maire le 22 octobre pour prendre rendez-vous afin de régler les modalités de mise en place de la baie Pays Voironnais Network.

A cette réunion le 24 octobre avec France Télécom, PVN, Sogretel, leurs sous-traitants devant l'armoire France Télécom, les représentants de Sogretel et Orange ont annoncé avec le sourire, très décontractés, que le dossier est purement et simplement annulé. Comme motif, ils invoquent la prise de connaissance la veille (« personne ne leur avait dit ») d'un projet d'électrification de la ligne SNCF Moirans / Saint-Marcellin incompatible avec leur installation.

Ils doivent donc mettre en place un nouveau central pour Vourey. Ou ??? comment ??? quand ??? : dans longtemps, car il faut attendre de refaire un nouveau dossier complet, les études, le financement, etc.

Le maire leur a alors signifié son très fort mécontentement et il a quitté cette réunion en laissant les 7 personnes sur place.

Par ailleurs, le technicien en charge du dossier au Pays Voironnais nous a communiqué les informations qu'il a obtenues de la part de PVN et il cherche aussi à comprendre ce qui se passe. Il confirme que c'est bien l'électrification de la ligne SNCF qui nécessite de remplacer la liaison cuivre entre le sous-répartiteur de Vourey et le nœud de raccordement abonné (NRA) de Tullins. Toutefois la perturbation de la ligne cuivre ne sera pas occasionnée par la ligne elle-même située sur les rails mais par la ligne moyenne tension qui sera créée depuis le réseau électrique existant jusqu'à la ligne SNCF. Il posera aussi la question dans le courrier que l'on va adresser à France Télécom.

De nouvelles informations confirment que le problème vient donc du fait que France Télécom préfère retirer une fibre optique neuve, probablement depuis Tullins, plutôt que d'utiliser celle du Pays Voironnais.

Nous sommes toujours dans l'attente de la position de celui-ci, puisque que cela ne correspond absolument pas aux conditions du marché qui avait été passé en 2007. Le maire a écrit à son dernier interlocuteur chez France télécom qu'il n'avait pas l'intention de perdre une seconde de plus avec lui ou l'un des multiples « responsables » de France Telecom déjà rencontrés. Nous attendons dorénavant, uniquement des engagements écrits, et en l'occurrence un rapport précisant toutes les modalités de fourniture du haut débit à la commune, et ce, dans le délai auquel ils sont astreints, c'est-à-dire la fin du premier semestre 2013.

Comme la commune avait l'honneur d'accueillir cette semaine le Président du Conseil général pour l'inauguration des travaux du centre-village et de la RD 1092, le maire a utilisé cette tribune pour dénoncer France Télécom et ses responsables. Nous attendons donc, maintenant aussi les réactions de notre députée, Mme Bonneton qui a promis d'intervenir auprès de la Ministre, et bien sur les compléments d'information du Pays Voironnais.

## **5) Commissions municipales**

### **CCAS**

La prochaine réunion se tiendra le 22 novembre 2012 à 19h pour l'organisation de la préparation et de la distribution des colis de Noël aux anciens de la commune.

S. Reynaud-Dulaurier sollicite l'équipe municipale pour sa participation à cette distribution de colis. C'est l'occasion pour chacun de rencontrer la population et de donner un caractère convivial et de proximité à cette journée. Un tableau sera envoyé par e-mail afin de pouvoir s'inscrire.

### **Commission finances**

Après analyse, l'avancement en fonctionnement est correct à fin octobre. Les frais d'honoraire sont en hausse, rien d'anormal au vu des dossiers en cours.

En investissement, tous les projets sont engagés ou en cours (défibrillateur, destrificateur, colombarium). Une attention particulière est à prendre pour les soldes de subventions accordées. Les demandes de subventions doivent impérativement parvenir aux partenaires financeurs avant le 31 décembre 2012. Or, certaines prestations dans le cadre du PLU ne peuvent pas encore être facturées.

Quant au lotissement des Brosses, trois lots sont réglés et sans doute deux autres avant la fin de l'année. Nous sommes dans nos prévisions, soit 550 000 € de marge à la fin de l'opération.

## **6) Fonctionnement du Pays Voironnais**

Jean-Louis Roybon confirme qu'il a voté au cours du dernier Conseil Communautaire contre une délibération relative au raccordement de l'A48 à la RD 1092. Ceci représente la position officielle de la commune, puisque le tracé retenu pour satisfaire d'autres communes va ramener la circulation de l'autoroute sur la R 1092 au lieu de la RD 1085 comme prévu initialement. Or aucune étude d'impact et de trafic n'a été fait sur la RD 1092, contrairement aux autres tracés et cela va obligatoirement impacter la commune

## **7) Questions diverses**

### **Inauguration du gymnase**

L'inauguration de l'extension gymnase aura lieu le vendredi 7 décembre à 18h en présence du Conseiller Général Robert Veyret.

## **Formation des personnels**

Serge Cozzi présente le bilan des dernières formations aux agents communaux.

Le 24 octobre, l'ensemble du personnel à quelques exceptions près, a suivi une formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) animée par la Croix-Rouge française. Le responsable des services techniques suivra une formation plus soutenue de Sauvetage et secourisme du travail (SST) les 28 novembre et 5 décembre. Ainsi, le personnel connaît les gestes de première urgence et notamment l'utilisation du défibrillateur qui doit être prochainement posé à l'extérieur du gymnase.

Pendant les vacances de la Toussaint, l'ensemble du service scolaire, remplaçantes comprises, a suivi une formation « une équipe éducative au service de l'enfant en restaurant scolaire » dispensée par la Ligue de l'enseignement de l'Isère.

Participation de l'ensemble du personnel périscolaire à une formation le 8 et 9 novembre, sur les règles de vie, et. Ce fut l'occasion pour elles de travailler sur les règles communes, leur organisation, la communication, la construction de réponses d'équipe face aux enfants, la gestion des comportements difficiles, le tout avec le référentiel d'une formatrice spécialisée. Ces deux jours s'inscrivent dans une formation continue initiée en 2009.

Le bilan est très positif, il a permis de ressouder l'équipe, de travailler sur une charte (règles de vie) à mettre en place avec les enfants, et d'apporter des réponses concrètes en cas de difficultés.

Le conseil s'est achevé à 20h45.

## **Prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 12 décembre.